

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT GILDAS DE RHUYS

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur :

- Des ajustements du règlement écrit et graphique
- Une évolution des dispositions règlementaires relative à la zone Uba
- L'ouverture à l'urbanisation du secteur Est de la zone 2AU Gare Sud
- L'intégration du Plan de prévention des Risques Littoraux de la Presqu'île de Rhuy et de Damgan.
- Demande de modification du zonage d'assainissement collectif (secteur de Largueven)

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.123-13-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L.123-1 et suivant et R.123-1 et suivants,

Vu la délibération du 26 septembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu délibération du conseil municipal du 18 décembre prenant acte de la nécessité d'engager une procédure de modification du PLU,

Vu la délibération motivée du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 conformément au troisième paragraphe de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme autorisant l'ouverture à l'urbanisation du secteur Est de la zone 2AU de la Gare Sud,

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 janvier 2015 conformément au deuxième paragraphe de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique prescrivant la procédure de modification n°1 du PLU,

Vu la décision en date du 29 septembre 2015 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de RENNES désignant Monsieur LE METOUR Pierre, responsable technique à la Chambre d'agriculture en retraite, demeurant à Crac'h en qualité de commissaire enquêteur et Madame JOUEN Nicole, attachée territoriale en retraite, demeurant à Muzillac en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Par arrêté du 2 octobre 2015, le maire de SAINT GILDAS DE RHUYS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Pierre LE METOUR a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Rennes. Madame Nicole JOUEN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera du mercredi 21 octobre 2015 au mercredi 25 novembre 2015 inclus

En mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS – Rue Saint Goustan – 56730 SAINT GILDAS DE RHUYS

Le dossier de modification du PLU pourra être consulté du 21 octobre au 25 novembre 2015 inclus (soit 36 jours) aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 17 heures et le samedi de 10h à 12 heures), ainsi que sur le site internet de la mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS : <http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr/plu>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser à l'attention de Monsieur Pierre LE METOUR – commissaire enquêteur :

- Par courrier à la Mairie, rue Saint Goustan, 56730 SAINT GILDAS DE RHUYS
- Par courriel à l'adresse : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans la notice de présentation du projet (consultable en mairie). L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du PLU est le conseil municipal de Saint Gildas de Rhuy. Des informations concernant le dossier de modification n°1 du PLU peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la Mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le mercredi 21 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 28 octobre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- Le mardi 10 novembre de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 25 novembre de 14 heures à 17 heures

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public (en mairie et sur le site internet de la commune) dès qu'ils seront transmis au Maire.



Fait à SAINT GILDAS DE RHUYS, le 2 octobre 2015
Le Maire,

Alain LAYEC